



3eme : VALIDATION du NIVEAU A2 en LANGUE VIVANTE

publié le 27/01/2010 - mis à jour le 31/01/2010

PRISE en COMPTE pour l'OBTENTION du DIPLOME NATIONAL du BREVET.

Descriptif :

Ce niveau A2 correspond aux compétences acquises à la fin de la 2eme année d'apprentissage d'une langue vivante dans des conditions normales.

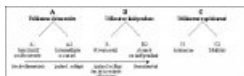
Il peut donc être atteint en fin de 5eme pour la première langue vivante commencée en 6eme et en fin de 3eme pour la deuxième langue vivante.

Plus d'informations ---> voir la suite de l'article

C'est dans le cadre de l'Union Européenne que des groupes d'experts ont précisé **6 niveaux de compétence en langues vivantes**.

Ces niveaux sont applicables à toutes les langues.

Ils ont été fixé en 2001 par le "cadre Européen Commun de Référence pour les Langues".



Dans des conditions normales, c'est le niveau B1 qu'il est possible d'atteindre en fin de 3eme pour la première langue vivante commencée en 6eme.

Dans les conditions du Diplôme National du Brevet, c'est le niveau A2 qui est exigé, soit le niveau atteint après 2 années de formation.

Chaque élève sur son dossier d'inscription au Diplôme National du Brevet précise en décembre quelle est la langue vivante qu'il choisit. Au collège Félix Gaillard, chacun peut choisir anglais, allemand ou espagnol.

Différentes activités placées tout au long de l'année scolaire permettent aux professeurs de vérifier 5 activités langagières de communication :

- 1/ Compréhension orale (écouter et comprendre la langue parlée)
- 2/ Expression orale en interaction (parler avec quelqu'un d'autre)
- 3/ Expression orale en continu (parler seul)
- 4/ Compréhension écrite (lire et comprendre la langue écrite)
- 5/ Expression écrite (écrire)

Informations complémentaires :

<http://eduscol.education.fr/cid45678/cadre-europeen-commun-de-reference.html>



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.